

**LES OBLIGATIONS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER  
DEONTOLOGIE / NON-DISCRIMINATION / TRACFIN / RGPD**

**Cette formation permet de valider l'obligation des 4 heures de formations  
« Règles déontologiques et non-discrimination dans l'accès au logement »**

**OBJECTIFS**

- Appliquer les obligations en matière de déontologie – (décret N° 2015-1090 28/08/2015)
- Appliquer la réglementation et de lutte contre la discrimination au logement – (Décret N°2020-1259 14/10/2020)
- Appliquer l'obligation TRACFIN dans l'immobilier (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme)
- Appliquer la RGPD dans l'immobilier

**PUBLIC CONCERNÉ**

Professionnels de l'immobilier : agents immobiliers, collaborateurs, individuels

**PREREQUIS**

Cette formation ne nécessite aucun prérequis

**CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION**

1. Déontologie
  - Règles applicables à la profession, Décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 : Ethique professionnelle, défense des intérêts en présence acheteur et vendeur, etc.
  - Application des 11 articles de déontologie dans l'exercice du métier
2. Non-Discrimination
  - La règle et les sanctions de la discrimination immobilière, Décret N°2020-1259 14/10/2020
  - Les différents types de discrimination
  - Appliquer la règle dans l'exercice de l'activité
3. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Connaitre les obligations : TRACFIN

- Dispositions spécifiques de l'obligation de vigilance de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'immobilier
- Mettre en place les mesures adaptées auprès des clients et de l'instance de Tracfin

#### 4. RGPD : obligations pour la profession

- Les obligations RGPD applicables
- Mise en place de la RGDP dans l'immobilier

### **MODALITES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

Supports de cours, alternance d'apports théoriques et d'exercices d'appropriation, jeux de rôles, études de cas, vidéos...

### **MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS**

QCM, mises en situation

### **MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE L'EVALUATION DE LA FORMATION**

- Enregistrement des présences (émargement)
- Formulaire d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires

### **SANCTION DE LA FORMATION**

- Attestation de formation

### **INTERVENANT FORMATEUR**

Formateurs professionnels du droit et de l'immobilier

### **DURÉE**

1 jour – 7 heures

### **MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Sur inscription, sans niveau spécifique ou test/entretien préalable  
Inscriptions possibles jusqu'à 10 jours avant le début de la formation

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Afin de prendre en compte vos besoins et envisager les possibilités d'aménagement spécifiques pour permettre votre accessibilité à cette formation, merci de nous contacter.

Retrouvez aussi notre charte accessibilité sur notre site, rubrique [Formations / Nos engagements qualité](#)

### **TARIF**

280 € net de taxe

*\*La CCI n'est pas assujettie à la TVA pour ses actions de formation*

### **CONTACT**

[formation@toulouse.cci.fr](mailto:formation@toulouse.cci.fr)

**Date de mise à jour : 14-09-2023**